

COMITÉ RÉGIONAL SUR LES SERVICES PHARMACEUTIQUES (CRSP)

Procès-verbal de l'assemblée générale du Comité régional sur les services pharmaceutiques tenue le lundi 21 octobre 2024, à 18 h, par conférence TEAMS.

Sont présents :

M. Mathieu Boucher-Simard
M^{me} Amélie Boudreau
M^{me} Fleur-Ange Denis
M^{me} Cynthia Paradis
M. François Paradis
M. François Ste-Marie Paradis
M^{me} Gabrielle Ouellet
M. Gabriel Nadeau
D^r Jean-Christophe Carvalho

Est absent :

Secrétaire :

M^{me} Geneviève Girard

Invités :

M^{me} Geneviève Desaulniers, pharmacienne
au CHRR
M^{me} Marlene Lapointe, chef multiservices à
la DOVD
M^{me} Julie Bélanger, enseignante Cégep de
Rivière-du-Loup
M^{me} Camille Dionne, TP au CHDGP
M^{me} Laurence Gravel, TP en pharmacie
communautaire
M^{me} Édith Lévesque, APPR à la DPSAD

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée générale formant le quorum, M^{me} Cynthia Paradis procède à l'ouverture de la rencontre à 18 h 3. La présidente souhaite la bienvenue aux invités et fait un tour de table pour présenter les membres de l'exécutif du CRSP.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M^{me} Fleur-Ange Denis, appuyée par M. Gabriel Nadeau, l'ordre du jour est adopté tel quel :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2021;
4. Mot du PDG;
5. BCM;
6. Programme de soins de fin de vie au Bas-Saint-Laurent :
 - 6.1 Disponibilité des médicaments de fin de vie par les pharmaciens communautaires.
7. Vaccination 2024-2025 – PLS;
8. Techniciens en pharmacie;
9. Échéances des ordonnances;
10. Service des médicaments des patients en RI/RPA/RAC
 - 10.1 Liste des médicaments dont les modifications peuvent attendre le prochain *dispill*;
11. Élections CRSP;
12. Canal de communications via Teams – Avantages et inconvénients;
13. Tables locales de pharmaciens;
14. Bilan des activités 2021-2025;
15. Questions diverses;
16. Clôture de la séance.

3. Approbation et suivi du procès-verbal du 25 octobre 2021

Sur la proposition de M^{me} Renée Denis, appuyée par M. François Paradis, le procès-verbal du 25 octobre 2021 est approuvé tel que présenté.

4. Mot du PDG

Docteur Jean-Christophe Carvalho souligne, tout d'abord, qu'il est ravi d'être présent à l'AG du CRSP et remercie les gens pour leur travail et leur implication. Il indique ensuite que pour les prochains mois, le gros travail sera sur la transition du Comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) vers la Table territoriale des services pharmaceutiques (CTSP) ainsi que son fonctionnement. Il en sera de même pour le Département territoriale de médecine familiale et le Département territoriale de médecine spécialisée. D^r Carvalho ajoute que dans le processus de transition, il est souhaité que toutes les instances puissent se parler. Il dit ne pas avoir encore tous les détails du fonctionnement des comités. Ils sont présentement à regarder le cahier de charge, il précise que certaines étapes viendront de Santé Québec mais qu'il n'y a pas de contraintes immédiates qui doivent être appliquées, le CRSP aura donc le temps d'en reparler lors de ses rencontres. Selon lui, la transition sera une opportunité pour poursuivre le travail avec les pharmaciens communautaires et d'établissement mais aussi de voir comment nous sommes capables de mieux intégrer les éléments dans la communauté, en respect et en collaboration de l'ensemble des parties prenantes.

D^r Carvalho rappelle aux membres les enjeux de l'accès aux services à la population en première ligne et l'importance des pharmacies communautaires et de leur collaboration aux services.

De façon générale, D^r Carvalho mentionne que le CISSS du Bas-Saint-Laurent a des défis de main-d'œuvre et des défis financiers et que les membres devraient en attendre parler dans les prochains mois car, évidemment, cela risque d'avoir un impact sur l'établissement. Finalement, il précise aux membres que s'ils ont des questions à lui adresser, de communiquer avec M^{me} Cynthia Paradis qui s'assurera de faire le lien avec lui. Aussi, M^{me} Paradis fera parvenir aux pharmaciens communautaires l'adresse courriel de la présidence générale.

5. BCM

Madame Geneviève Desaulniers, adjointe au chef du Département de pharmacie du CISSS, présente un PowerPoint sur le bilan comparatif des médicaments. Le BCM est une norme d'Agrément Canada. Les BCM ne sont actuellement pas réalisés de façon systématique pour les usagers admis en courte et longue durée. M^{me} Desaulniers indique que l'objectif est que, dorénavant, les BCM soient faits pour l'ensemble des usagers admis. Les bénéfices anticipés sont de réduire les divergences non intentionnelles associées à la médication, réduire les erreurs médicamenteuses et les conséquences associées et assurer la sécurité des patients. Elle explique que ce qu'Agrément Canada demande c'est de faire le BCM aux principaux points de transition : Admission de courte et longue durée, transferts (congé USI, post-op, transfert inter-installations) et congé. M^{me} Desaulniers présente les échéanciers fixés :

- Rivière-du-Loup / Les Basques : fin septembre
- Matapédia / Témiscouata / La Mitis : début octobre
- Rimouski-Neigette : fin octobre
- Kamouraska / La Matanie : début novembre

Un nouveau formulaire sera utilisé, celui-ci se nomme Profil bilan. Le Profil bilan sera imprimé quotidiennement et il remplacera le bilan comparatif et le sommaire médecin pendant le séjour de l'utilisateur. Sur le formulaire, on pourra voir plusieurs statuts du BCM :

- Pas de BCM fait = non réalisé
- BCM non requis = pour les bébés naissants et pronostics moins de 48 h
- BCM à faire = en cours de réalisations, non validé par le pharmacien
- BCM sommaire = saisie réalisée selon le profil pharmacologique
- BCM complet = saisie réalisée selon le profil pharmacologique et collecte de données

Madame Desaulniers présente le visuel du formulaire Profil bilan et précise certains aspects contenus dans celui-ci.

Au niveau du personnel clinique, il sera responsable d'imprimer les DSQ, faire venir les profils pharmacologiques, si nécessaire. Pour les congés, un rappel a été fait à l'effet qu'il y a un seul document qui doit circuler; soit il est envoyé par télécopieur ou il est remis en main propre à l'utilisateur, mais jamais les deux.

Madame Desaulniers dit que plus les dossiers pharmacologiques sont précis, plus le DSQ va être complet et donc, mieux seront les BCM. Elle donne des exemples de précisions au dossier pharmacologique : Au lieu d'inscrire 1 fois par jour, inscrire le moment de la prise du médicament si vous le connaissez; indiquer la date de la dernière injection ou de la journée d'administration lorsqu'applicable; cessez les anciennes ordonnances pour éviter les doublons; cessez les ordonnances lorsque l'utilisateur est transféré en soins de longue durée.

M. Gabriel Nadeau se demande s'il y aura de l'enseignement fait au personnel lors du déploiement dans les MRC car les BCM ne sont pas toujours complétés adéquatement. M^{me} Desaulniers mentionne que plusieurs présentations ont déjà été faites auprès du personnel de santé et qu'une capsule de 10min est accessible sur la plateforme ENA. Cependant, elle est consciente que c'est difficile de rejoindre tout le monde et qu'il se peut que les outils que les pharmaciens communautaires reçoivent soient imparfaits. Des relances seront également faites auprès des médecins. M^{me} Marie-Pier Boudreau-Gagnon, quant à elle, mentionne une problématique rencontrée à quelques reprises avec la psychiatrie de l'hôpital de Rivière-du-Loup. M^{me} Desaulniers demande à M^{me} Boudreau-Gagnon de lui faire suivre, par courriel, une description de la situation et elle pourra l'adresser aux bonnes personnes et assurer un suivi. Une autre question est posée afin de savoir s'il est possible de faire suivre le sommaire d'hospitalisation lors de la sortie d'hôpital. M^{me} Cynthia Paradis explique qu'ils ne peuvent l'envoyer car le patient ne consent pas à ce partage d'informations. Cependant, elle indique qu'un projet de logiciel informatique pour le partage d'information a débuté récemment et elle fera un suivi aux pharmaciens communautaires au moment opportun.

6. Programme de soins de fin de vie au Bas-Saint-Laurent

6.1 Disponibilité des médicaments de fin de vie par les pharmaciens communautaires

La présidente présente aux membres M^{me} Édith Lévesque, agente de planification, programmation et recherche (APPR) à la Direction des programmes de soutien à domicile et responsable du Comité régional de soins de fin de vie. M^{me} Lévesque mentionne que dans les différents comités auxquels elle participe, elle a constaté que, dans certains RLS, il y avait des inquiétudes en lien avec la disponibilité de la médication, notamment au niveau de la gestion de la douleur et du confort pour la clientèle qui sont à domicile. Elle demande aux pharmaciens communautaires des suggestions de lignes directrices claires qui pourraient être suivies par les infirmières du SIAD. M^{me} Cynthia Paradis ajoute que ce qui a été fait dans les dernières années c'est d'ajouter des trousse SIAD dans les installations du CISSS. Les trousse SIAD sont disponibles pour les équipes de soins à domicile. Avec la trousse, si un patient est en rupture de molécules au moment où les pharmacies sont fermées, les infirmières peuvent alors donner la médication. M^{me} Paradis énumère quelques molécules présentent dans l'OIS de symptômes en fin de vie et le protocole de détresse. Elle indique que le CISSS travaille sur une nouvelle OIS pour l'analgésie qui viendrait compléter l'offre de service pour les soins palliatifs à domicile. Dans cette OIS, il y aura une section où les quantités seront indiquées et une prescription séquentielle, c'est-à-dire que les médecins vont prévoir 3 augmentations de dosage du narcotique que le patient prend.

Monsieur François Paradis, chef du Département de pharmacie du CISSS, précise que l'objectif des trousse SIAD pour les patients externes est de pouvoir se dépanner à court terme et non comme solution utilisée d'emblée. En principe, les pharmacies communautaires devraient garder en inventaire des quantités suffisantes pour être capable de servir leurs patients. Il suggère à M^{me} Lévesque que s'il y a des RLS plus problématiques, de communiquer avec lui et la présidente du CRSP afin que ceux-ci puissent faire des interventions plus ciblées car certaines municipalités ne sont pas représentées à l'assemblée.

Finalement, M^{me} Lévesque explique qu'elle fera un suivi aux comités de soins de fin de vie et donnera comme directive qu'après utilisation d'une molécule dans la trousse SIAD, celle-ci doit être ramenée dans la pharmacie de leur établissement. De cette façon, elle pourra détecter les tendances des pharmacies communautaires pour chaque RLS. Par la suite, elle fera un suivi à M. Paradis et le CRSP. De plus, M^{me} Paradis enverra de nouveau, aux pharmaciens communautaires, l'OIS de symptômes en fin de vie et le protocole de détresse. L'OIS pour l'analgésie sera envoyée dès que disponible.

7. Vaccination 2024-2025 – PLS

Madame Marlène Lapointe se présente aux participants. Elle explique qu'avec la pandémie, il y a un système de vaccination massive qui s'est développé partout au Québec. Le CISSS du Bas-Saint-Laurent a décidé de créer une direction adjointe à OPTILAB. Cette nouvelle direction adjointe s'appelle Direction des opérations de vaccination, dépistages, prélèvements et autres (DOVD). Il a été demandé à la DOVD de créer des points de services locaux qui incluent des prélèvements sanguins, des dépistages, de la vaccination. À ce jour, seul le point de services de Rimouski regroupe tous les services dans un même bâtiment, à l'extérieur du CH. M^{me} Lapointe précise que la vaccination massive contre la COVID et l'Influenza reviendra cette année avec l'ajout d'un vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS). La vaccination contre certains virus ciblés sera également offerte en service mobile dans les RI-RPA-CHSLD-SAD. Le vaccin Beyfortus®, quant à lui, sera administré à tous les nouveau-nés en centre accoucheur et maisons des naissances et ce, dès le 4 novembre 2024. Elle ajoute qu'il y a également une offre de vaccination gratuite contre le VPH pour les 21 ans à 45 ans (personnes en bonne santé seulement) avec le vaccin Cervarix®.

Madame Amélie Boudreau demande s'il y a un numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous pour ceux n'ayant pas accès à un ordinateur. M^{me} Lapointe répond qu'il y a une nouvelle ligne téléphonique qui est disponible du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h. Le numéro est : 1 888 862-3487. Le signet avec ces informations sera envoyé à tous les pharmaciens communautaires du Bas-Saint-Laurent.

Finalement, M^{me} Lapointe rappelle aux pharmaciens communautaires que s'ils ont un questionnement ou un problème en lien avec le bris de chaîne de froid, ceux-ci peuvent toujours communiquer avec la Direction de la santé publique (DSPu). L'adresse courriel où joindre la DSPu sera envoyée à tous les pharmaciens communautaires du Bas-Saint-Laurent. Pour tout autre question, elle invite ceux-ci à communiquer avec la DOVD.

8. Techniciens en pharmacie

La présidente présente les 3 invités aux membre, M^{me} Julie Bélanger, responsable enseignante en Technique de pharmacie au Cégep de Rivière-du-Loup, M^{mes} Camille Dionne et Laurence Gravel, finissantes de la technique.

Madame Bélanger débute en remerciant tous les pharmaciens qui ont été maître de stage pour les étudiants et aux enseignants qui sont présents à l'assemblée. Elle mentionne que la première cohorte d'élèves au programme de technique a maintenant graduée (printemps 2024).

Madame Camille Bélanger, technicienne en pharmacie au CH de Rivière-du-Loup, mentionne les projets auxquels elle a travaillé afin de montrer aux membres ce que peut faire une technicienne :

- BCM :
 - Aider les pharmaciennes à faire les procédures
 - Aider à la création de formations pour les employés du CISSS
 - Avec l'aide d'un(e) pharmacien(ne), donner la formation aux employés du CISSS
 - Aider les pharmaciens dans le déploiement des BCM
 - A fait des BCM en CHSLD avec les pharmaciens
 - Implication en oncologie et néphrologie pour les BCM
- En collaboration avec une pharmacienne, a conçu un feuillet d'informations pour les patients recevant de la chimiothérapie intravésicale

Madame Laurence Gravel, technicienne en pharmacie au Familiprix de Dégelis et de Témiscouata-sur-le-Lac, mentionne également les projets auxquels elle a travaillé en tant que technicienne :

- Délégation de vérification contenant-contenu comptoir (DVCC) dont seulement 10 % doit être vérifié par un pharmacien
- Formation auprès des nouveaux employés dans les 2 pharmacies
- Élaboration d'un guide d'intégration pour les nouveaux employés et les ATP remplaçants
- Suivis et conseils auprès des usagers
- Amélioration continue telle que : disposition de la médication par ordre alphabétique
- Aide les pharmaciens pour le transfert des usagers vers une autre pharmacie
- Tout autre tâche du quotidien pouvant être délégué à une technicienne par les pharmaciens

Une question est posée afin de savoir ce qu'une technicienne en pharmacie (TP) est autorisée à faire. M^{me} Bélanger indique que l'OPQ n'a pas émis de directives sur ce que peut faire ou non les TP. M. François Paradis ajoute que puisque les TP n'ont pas d'ordre professionnel propre à eux, les pharmaciens peuvent délégués plusieurs tâches variées mais ceux-ci demeurent imputables et responsables du travail des TP.

Madame Julie Bélanger poursuit en mentionnant que le programme de techniciens en pharmacie est encore peu connu de la population (jeunes, conseillers d'orientation, ATP, etc.) donc le recrutement d'étudiants demeure un enjeu pour la majorité des Cégeps du Québec. M^{me} Bélanger affirme que, cette année, la promotion de la technique demeurera la grande priorité pour l'équipe du programme et les communications du Cégep de Rivière-du-Loup. Une vidéo promotionnelle a été faite afin de mousser la formation et d'autres suivront également. De la publicité a aussi été achetée pour le web et dans les cinémas, avant la projection du film.

Pour le moment, il y a 26 étudiants qui suivent la formation, comprenant ceux qui sont en 1^{re}, 2^e et 3^e année de formation. Des étudiants ayant terminé au printemps 2024, le 2 tiers travaillent en pharmacie communautaire versus 1 tiers en établissement. Il y a également la possibilité pour les ATP de faire leur reconnaissance des acquis afin de devenir techniciens en pharmacie.

Finalement, M^{me} Bélanger invite les pharmaciens communautaires à communiquer avec elle si certains seraient intéressés à devenir maître de stage. De plus, elle les invite à venir visiter les installations du programme de technique en pharmacie à Rivière-du-Loup.

9. Échéances des ordonnances

Madame Amélie Boudreau, pharmacienne en GMF à Rivière-du-Loup, présente la lettre déjà envoyée aux pharmaciens communautaires du territoire concernant les échéances des ordonnances. Elle explique qu'il a été fortement recommandé aux médecins de mettre l'échéance de l'ordonnance en concordance avec le délai auquel ils souhaitent revoir le patient. De cette façon, les télécopies de represcription ainsi que les rendez-vous médicaux visant le renouvellement d'ordonnances seront diminués. Aussi, les pharmacies communautaires pourront savoir quand le médecin veut revoir son patient. Elle ajoute que les médecins présents à la Table médicale locale de Rivière-du-Loup et Les Basques ont très bien accueilli cette demande et que cela réduirait leur temps passé sur la represcription d'ordonnances. M^{me} Boudreau souligne que sur le site du Collège des médecins du Québec (CMQ), il est inscrit qu'il demeure possible pour le médecin d'indiquer une période de validité plus courte ou plus longue que 24 mois sur une ordonnance visant un médicament (sauf pour les benzodiazépines et autres substances ciblées).

Madame Boudreau mentionne qu'il a également été demandé aux prescripteurs, dans un souci de transmission interprofessionnelle, à intégrer à leurs ordonnances des textes pré-faits. Elle donne des exemples :

- Patient en prévention primaire pour dyslipidémie. Rx valide 5 ans. Pas de bilan lipidique à faire jusqu'à nouvel avis.
- Ordonnance de Synthroid® valide 5 ans. J'ai recommandé une TSH annuelle. Le patient a la requête avec lui.

Toutefois, M^{me} Boudreau spécifie qu'il se peut que certaines prescriptions contiennent des durées, comme par exemple, de 1860 jours. Le dossier médical électronique (DSQ) transpose toutes les durées prescrites en jours. M^{me} Boudreau a signalé ce problème et a demandé de corriger la situation.

Ce concept d'échéances de prescriptions a été présenté aux Tables médicales locales, au DRMG (Direction régionale de médecine générale), au comité du réseau québécois des pharmaciens en GMF et une lettre a également été envoyée à tous les médecins du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

La présidente du CRSP enverra de nouveau la lettre destinée aux pharmaciens communautaires lors d'une prochaine Infolettre.

10. Service des médicaments des patients en RI/RPA/RAC

Madame Cynthia Paradis mentionne que le service des médicaments des patients en RI/RPA/RAC est un sujet qu'elle a essayé de développer avec les médecins de famille. Elle poursuit en disant que dans ces établissements, avec la loi 90, ce sont les non professionnels qui administrent les médicaments. De ce fait, lorsqu'il y a changement dans la médication, ceux-ci doivent en faire la modification (ajout, retrait, modification de dosage). Cependant, cette tâche ne peut être déléguée aux non professionnels. Une liste de médicaments a donc été développée afin d'indiquer les molécules qui doivent être débutées le jour même et non au prochain *dispill*. Tout autre médicament n'étant pas inscrit dans la liste peut attendre au prochain service. M^{me} Paradis partage cette liste sur son écran et donne certaines précisions, elle sera également envoyée à tous les pharmaciens communautaires du Bas-Saint-Laurent. Elle souligne que l'OPQ encourage cette pratique et qu'il travaille présentement sur un guide de l'administration sécuritaire des médicaments avec les non professionnels.

11. Élections au CRSP

La présidente mentionne que les élections au CRSP auraient dû avoir lieu au printemps 2024 mais avec le PL-15 et les possibles changements s'y rattachant, il a été décidé à l'unanimité des membres de l'exécutif de les repousser au printemps 2025. Elle invite donc les gens à poser leur candidature pour des prochaines élections. M^{me} Boudreau fait remarquer qu'il n'y a pas de pharmaciens communautaires de Rimouski-Neigette qui siège présentement sur le comité. Elle encourage ceux-ci à postuler, le temps venu, puisque Rimouski-Neigette est un grand territoire et qu'il serait important qu'il soit représenté.

12. Canal de communications via Teams – Avantages et inconvénients

Madame Paradis explique aux participants qu'il avait été suggéré de créer un groupe Teams avec les pharmaciens d'établissement et communautaires afin qu'il soit plus facile de partager des documents et de les tenir à jour. Ce canal Teams faciliterait également l'échange entre les pharmaciens. Elle précise que plusieurs documents ne peuvent pas être déposés sur le site Internet du CISSS du Bas-Saint-Laurent alors ce canal ne peut être utilisé comme moyen de partage de l'information.

Cependant, l'utilisation d'un groupe Teams impliquerait que toutes les adresses courriels des pharmaciens seraient visibles. M^{me} Paradis demande donc l'avis aux personnes présentes s'ils sont favorables ou non à la création d'un canal Teams. Les participants sont tous favorables à utiliser la plateforme Teams. M^{me} Paradis fera suivre à tous les pharmaciens communautaires un sondage visant à connaître leur avis à ce sujet.

13. Tables locales de pharmaciens

Madame Paradis informe les participants que M. Gabriel Nadeau et M^{me} Amélie Boudreau ont pris en charge la Table locale de pharmaciens (TLP) de Rivière-du-Loup/Les Basques et M. Pierre-Olivier Blanchette s'occupe de la TLP de Rimouski/La Mitis. Une nouvelle TLP a débuté à l'automne au Kamouraska et est dirigé par M. Pascal Lamarre, directeur adjoint exécutif au Kamouraska.

Cependant, il n'y a pas encore de TLP de débuté dans La Matanie, La Matapédia et le Témiscouata alors si quelqu'un serait intéressé à prendre en charge une de ces tables, elle invite les pharmaciens à communiquer avec elle. M^{me} Paradis précise qu'un pharmacien d'établissement ou un représentant du CISSS sera là pour les épauler dans cette tâche ainsi qu'un support clérical.

14. Bilan des activités 2021-2025

Au niveau des bilans des activités 2021-2024, la présidente partage les réalisations du CRSP ainsi que les plus importants sujets discutés en rencontre :

2021-2022	2022-2023
Création d'un groupe privé Facebook	Nomination d'un représentant du CRSP au CA du CISSS
Recrutement et début de la participation des pharmaciens aux TML et démarches pour la reprise des TLP	Création d'une OC pour le traitement des conjonctivites
Processus électoral des membres du CRSP	Contribution des pharmaciens communautaires pour l'administration du traitement du trouble lié à l'utilisation des opioïdes
Sujets abordés : - Vaccination COVID - GAP - Projet Aire Ouverte - Programme de Techniques de pharmacie au Cégep de Rivière-du-Loup	Sujets abordés : - Situation COVID et vaccination - Contribution au GAP - Services pharmaceutiques hors des heures standards (fériés, soir, période des Fêtes) - OC à abolir
2023-2024	
Transmission de documents à tous les pharmaciens du Bas-Saint-Laurent : - Formulaire des médicaments à jour - Programme Avis de grossesse - Programme SIRSAU	Sujets abordés : - Contribution au GAP et à Vitrai - Services pharmaceutiques hors des heures standards (fériés, soir, période des Fêtes) - Moyens de distribuer l'information

15. Questions diverses

Aucun sujet n'est apporté.

16. Clôture de la séance

La présidente remercie les personnes présentes à l'AG. L'ordre du jour étant épuisé, il est décidé à l'unanimité à 19 h 44, que la séance soit levée.

La présidente,

La secrétaire,

Cynthia Paradis

Fleur-Ange Denis

PRÉSENCES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OCTOBRE 2024

Nom	Prénom	Lieu	Établissement – GMF Communautaire
Desaulniers	Geneviève	Rimouski	Établissement
Dionne	Elizabeth	Rimouski	Communautaire
Levesque	Hélène	La Pocatière	Communautaire
Levesque	Élaine	La Pocatière	Communautaire
Denis	Renée	Squatec	Communautaire
Blanchette	Pierre-Olivier	Rimouski	Communautaire
Quintal	Martine	Rimouski	GMF
Beaulieu	Claudie	Trois-Pistoles	Communautaire
Bergeron	Alexandre	Saint-Antoine	GMF
Lizotte	Sandrine	La Pocatière	Communautaire
Jacques	Catherine	Rimouski	Communautaire
Levasseur	Valery Guylaine	Dégelis	Communautaire
Desrochers	Jean-François	Rivière-du-Loup	Établissement
Fournier	Linda	Témiscouata-sur-le-lac	Communautaire
Bélanger	Julie	Rivière-du-Loup	Enseignante
Ouellet	Chloé	Pohénégamook	Communautaire
Lemieux	Fabienne	Rivière-Bleue	Communautaire
Lévesque	Marie-Sophie	Rimouski	Établissement
Ste-Marie Paradis	Catherine	Rimouski	Établissement
Paradis	Dominic	Rimouski	Communautaire
Proulx	Mélanie	Rimouski	Communautaire
Pelletier	Alicia	Rimouski	Établissement
Beaulieu	Sarah-Maude	La Pocatière	Communautaire
Boudreau-Gagnon	Marie-Pier	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Communautaire
April	Marilyne	Témiscouata-sur-le-lac	Établissement
Garon	Nadia	Rimouski	Communautaire
Arsenault	Marie	La Pocatière	GMF
Sozio	Geneviève	Témiscouata-sur-le-lac	Établissement
Fournier	Émilien	Rimouski	Établissement
Rioux-Dubé	Jean-François	Témiscouata-sur-le-lac	Communautaire
Tremblay	Manuel	Rivière-du-Loup	Communautaire
Gasse	Stéphanie	Rimouski	Établissement
Landry	Chantal	Dégelis	Communautaire
Bouchard	Cathy	Rivière-du-Loup	Établissement
Tremblay	Noémie	Rivière-Bleue	Communautaire
Non disponible	France	Rivière-du-Loup	Communautaire